



## SOMMAIRE

### ■ DOSSIER

#### TAC et quotas 2022

- Bilan des négociations de fin d'année des TAC et quotas 2022
- Les échanges de quotas : De quoi parle-t-on ? Comment ça marche ?

### ■ NEWS

- CASEP : La sélectivité à la demande !
- LE POULPE : Quelques éléments de biologie
- ACOST : Recherche volontaires pour échantillonner le lieu jaune

### ■ PORTRAIT

- Jacques Pichon, directeur de l'armement La Houle à Saint-Guénolé

#### LA LETTRE D'INFORMATION DES PÊCHEURS DE BRETAGNE

Directeur de Publication : Yves Foëzon.  
Rédaction : Marion Fiche, Thomas Rimaud,  
Jean-Marie Robert, Thierry Guige, Bertrand Tardiveau.  
Conception, et mise en page : Karbone Studio.

Cette lettre est téléchargeable sur le site internet  
[www.pecheursdebretagne.eu](http://www.pecheursdebretagne.eu)

# La coupe est pleine

## ÉDITO

Difficile d'être optimistes en ce début d'année. Une fois encore la manière dont sont traités les pêcheurs par la gouvernance européenne manifeste un certain désintérêt, voire du mépris. Comme chaque année lors des négociations sur les possibilités de pêche, la Commission européenne se cache derrière une réglementation hors sol et nous bloque sur quantités d'espèces.



Malgré quelques minces motifs de satisfaction arrachés pour le lieu jaune, la baudroie ou la langoustine, la baisse des TAC

sur la sole ou encore le lieu noir va placer certains de nous en difficulté. Le fait que 70% des captures sont au RMD\*, que des espèces comme l'aiguillat et le pocheteau gris reviennent... Cela, les décideurs de Bruxelles n'en parlent pas !

Même si on a évité le pire, le Brexit nous cause également du tort. Le problème des licences de pêche n'est que le symptôme annonciateur de maux plus profonds. Les relations bilatérales UE - Royaume-Uni renforcent encore davantage la compétence de la Commission et affaiblissent d'autant nos revendications. La coupe est pleine, la colère légitime.

Par ailleurs, avec l'inflation généralisée qui impacte les chantiers, on peut s'interroger sur le renouvellement de nos navires, qui a déjà pris un certain retard. Pourtant, les plans de sortie de flotte ne peuvent constituer une issue. Ce qu'on demande avant tout, c'est de pouvoir travailler et vendre nos poissons à des prix corrects.

Petite note d'espoir, sur ce point et le front de la pandémie, le déconfinement entrevu au printemps dernier avec la réouverture des restaurants nous a offert une bouffée d'oxygène, la preuve que nos métiers restent essentiels.

Dans cet environnement globalement chaotique, un peu de stabilité serait bienvenue, aussi nos vœux de santé et de succès vous accompagnent pour 2022 !

Soazig Palmer-Le Gall  
Présidente du Conseil d'administration  
de Les Pêcheurs de Bretagne

\*Rendement Maximal Durable

# LE DOSSIER...



## Bilan des négociations de fin d'année des TAC et quotas 2022

Du 12 au 14 décembre derniers s'est tenu le « traditionnel » Conseil des Ministres de fin d'année au cours duquel sont fixés les TAC et quotas pour l'année suivante. Traditionnel ? Pas tant que ça pour cette édition 2021 car dans le contexte post-Brexit, le Conseil des Ministres ne décide plus que des niveaux de TACs pour les seuls stocks communautaires. De plus, le 22 décembre, un accord a été trouvé entre l'UE et le Royaume-Uni quant au niveau de TAC des stocks partagés.

**A**utant le dire en préambule, les perspectives de possibilités de pêche que nous serons amenés à gérer en 2022 ne sont pas bonnes. Un des seuls points positifs dont nous pouvons nous réjouir est le fait que tous les TAC ont été fixés, et que nous disposerons, *a contrario* de l'an dernier, assez rapidement de nos opportunités de pêche définitives. Cette meilleure visibilité devrait permettre la réalisation d'échanges de quotas plus rapidement mais pas forcément plus facilement ! Lors du Conseil d'Administration de l'OP du 22 décembre, un tour d'horizon des décisions prises, ou en passe de l'être, concernant les niveaux de TACs a précédé l'adoption des plans de gestion encadrant l'activité de nos adhérents.

Malheureusement, ce tour d'horizon a vu de manière inédite la présentation de baisses des possibilités de pêche quasi systématiques. Ainsi, à l'exception des stocks de baudroies et de cardine VII - VIII qui connaîtront de légères augmentations, et un statu quo pour le lieu jaune VIII, pour tous les autres stocks, ce sont des baisses de quotas qui seront appliquées. Dans ce contexte morose, la langoustine du golfe s'en tire bien, avec une baisse limitée à 2% conformément à l'avis scientifique. Mais d'autres baisses de TAC s'annoncent d'ores et déjà sensibles pour les activités de nos adhérents :

### EXEMPLES DE BAISSSES DE TAC

↘ 2,7%

Nouvelle baisse pour **les raies VII** alors qu'en 2021 nous avons déjà été tenus de réaliser un important volume d'échanges pour couvrir les captures réalisées ; échanges que nous ne sommes pas certains de pouvoir renouveler en 2022.

↘ 12,6%

Baisse pour **les chinchards**.

↘ 18%

Baisse pour **la lingue franche** pour 2022, avec une diminution déjà actée de ce même niveau pour 2023.

↘ 20%

Nouvelle baisse pour **le cabillaud** de mer Celtique entraînée par une logique de préservation dogmatique de la Commission Européenne. Le niveau du TAC n'est plus que de 644 tonnes soit une baisse de 80% en 5 ans !

↘ 24%

Baisse pour **la sole VIIhjk** au titre d'une approche de précaution dévoyée, alors que les rendements en mer ont augmenté de manière significative depuis un an et demi.

↘ 20%

Baisse pour **le merlu VI-VII-VIII**.

↘ 24%

Baisse pour le **lieu noir VI** qui sera en outre amplifiée par les nouvelles cessions à réaliser auprès du Royaume-Uni, et impliquera une baisse réelle du quota français de **31%**.

↘ 37%

Baisse pour la **sole du golfe de Gascogne**, actée dans un cadre que nous n'avions jamais rencontré : malgré la sensibilité de ce stock, et les impacts socio-économiques potentiels, aucune atténuation n'aura pu être obtenue par la France lors du Conseil des Ministres.

↘ 9,6%

Baisse pour le **maquereau**.

### LE MOT DU DIRECTEUR



Depuis le Brexit, on peut véritablement s'interroger sur le processus de prise de décisions concernant les TAC. L'intérêt même du Conseil des Ministres de fin d'année pose question sur la défense réelle des dossiers. Le sentiment partagé d'un éloignement de la prise de décisions et de la perte d'influence des Etats membres dans cette double négociation (UE/UK et UE/ Etats membres), soulignent la nécessité de revoir la méthode et l'anticipation des difficultés afin de sortir de la politique du fait accompli de la Commission Européenne qui ne tient pas compte de nos arguments y compris scientifiques en les balayant avec des arguments juridiques soumis à interprétation.

Yves Foëzon, directeur de Les Pêcheurs de Bretagne

### CONCLUSION

La décision prise pour le stock de sole du golfe de Gascogne résume assez bien à nos yeux l'état de fonctionnement de ce processus de fixation des TACs et Quotas. D'une part, les promesses que l'on nous avait faites de la gestion au Rendement Maximal Durable - perspective d'opulence des ressources - ne sont pas tenues. D'autre part, au gré du Brexit et de l'inexorable renforcement du poids politique de la Commission Européenne dans la prise de décision, la capacité d'action de nos pouvoirs politiques s'est considérablement érodée.

# Les échanges de quotas :

## De quoi parle-t-on ? Comment ça marche ?



**Les échanges de quota sont un des travaux importants de l'OP, et suivant les années, ils peuvent avoir un rôle déterminant pour l'activité de telle ou telle flottille. La pêche n'est pas une activité prévisible ni linéaire : des changements importants se produisent tant au niveau des quotas annuels dont dispose l'OP, qu'au niveau des rendements réels et de l'apparence de telle ou telle espèce dans les pêcheries.**


**U**n exemple récent les plus criants de cette réalité est le petit quota de sole en zone VIIhjk (Ouest Bretagne) : ce quota a baissé de 15% en 2021 alors que le rendement des chalutiers hauturiers qui travaillent dans cette zone a été multiplié par deux sur les dernières années... Au total, alors que le sous-quota LPDB initialement alloué n'est que de 32t en 2021, la production des navires a atteint le record de 106t !! et encore, avec des limitations drastiques et une fermeture anticipée à mi-novembre.


L'écart entre les 106t débarquées et les 32t de quota alloué en début 2021 provient d'échanges, principalement réalisés avec une OP irlandaise. En réalisant ces seuls échanges l'OP LPDB a permis à ses adhérents de réaliser plus d'un million d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire l'an dernier. Les échanges de quotas peuvent donc être un outil puissant pour pallier un certain manque de quota. Ils ne sont pas non plus un outil miraculeux.


Les échanges peuvent être réalisés avec des OP françaises ou étrangères ; malgré le Brexit, des échanges avec les OP britanniques restent possibles.

Même si certaines conditions paraissent évidentes, il est important de rappeler quelques réalités concrètes.

### Pour pouvoir réaliser un échange il faut :

 **que du quota soit disponible** chez nos partenaires : évidemment si eux-mêmes détiennent trop peu de quota et surtout s'ils le consomment totalement, il n'y a aucune marge pour réaliser un échange ! Pour qu'un échange de quota se fasse une OP doit disposer d'un surplus de quota par rapport aux besoins de ses propres adhérents.

 **que des contreparties** (« monnaie » d'échange) **intéressantes et utiles puissent être proposées** : même si au niveau national (FR), la DPMA accepte que des « dons » sans contrepartie soient réalisés (elle ne l'accepte pas au niveau des échanges avec l'étranger), l'intérêt de toute OP est de récupérer une contrepartie qui intéressera l'activité de ses adhérents ; surtout lorsqu'il s'agit de volumes importants.

 **que chaque partenaire** impliqué dans l'échange **soit prêt et disposé** car chacun est libre d'accepter l'échange **au moment qui lui convient** : les saisonnalités dans les pêcheries sont parfois différentes et une OP attend généralement d'avoir la meilleure visibilité sur les besoins de ses propres adhérents pour accepter de céder son surplus de quota. Certains adhérents reprochent parfois que l'échange « arrive trop tard » mais s'agissant d'un mécanisme reposant sur un accord réciproque, nous ne sommes malheureusement pas les seuls maîtres du calendrier...

En un mot, les échanges de quota sont des **accords négociés** dans lesquels une seule des parties, quel que soit son intérêt vital, ne peut imposer son choix ou bien son timing. Il convient d'entretenir des relations souvent sur plusieurs années pour parvenir à fluidifier le plus possible cette démarche.

### Peut-on s'appuyer sur les échanges pour construire une stratégie de développement des flottilles ?

L'objectif recherché en permanence est de maintenir l'équilibre entre d'un côté la capacité de production d'une flottille (nombre de navires, débarquements...) et le quota dont on dispose. Lorsque cet équilibre est déjà atteint (voire dépassé...), l'OP doit refuser de faire adhérer de nouveaux navires pour ne pas prendre le risque de mettre en difficulté la rentabilité de ceux qui sont déjà en activité. Cette décision difficile est souvent d'autant plus complexe à comprendre que des possibilités d'échanges de quotas semblent exister qui permettraient de « faire une place » à un nouvel entrant... Le souci vient du fait que les possibilités d'échanges se regardent à un instant T alors que l'investissement sur un navire s'inscrit dans un projet à 10-15 ans. Est-il responsable de dire « oui » à un jeune installant une année et finalement un peu plus tard, devoir lui annoncer « *désolé mais les échanges ne permettent plus de récupérer assez de quotas pour ton navire...* » ? On comprend bien là que miser sur un espoir d'échanges pérennes et stables pour garantir l'exploitation d'un navire n'est pas réaliste.

### Y a-t-il un risque avec les échanges ?

Une forte dépendance aux échanges n'est pas une situation saine ; elle traduit généralement une « surcapacité », c'est à dire une flottille trop importante pour les quotas détenus par l'OP. Cette dépendance aux échanges se paye douloureusement dès que la baisse du TAC s'amorce.

En effet, une OP échange ses « surplus » de quotas, ce qu'elle n'utilise PAS. Or, lorsque le TAC baisse (ou bien lorsque les rendements de ses propres adhérents augmentent alors que le TAC stagne), elle commence par utiliser pour ses propres navires ce qui auparavant, apparaissait comme un « surplus » disponible pour d'autres.

Très souvent donc, **lorsque le TAC baisse, on note un effondrement plus rapide encore de la part issue des échanges** et les restrictions imposées aux navires sont ainsi supérieures à l'effet de la seule baisse du TAC ... !

Les échanges sont des solutions qui peuvent pallier TEMPORAIREMENT un manque de quota. Lorsqu'un quota baisse, les échanges atténuent AU DÉPART cette baisse. Si la situation dure, les échanges finissent par se tarir drastiquement. Les échanges comportent une part d'incertitude et d'aléas qu'il est possible de réduire mais jamais d'effacer totalement. Personne n'est jamais totalement en situation de garantir la réalisation d'un échange de quota.

### A qui profite les échanges ? qui donne ? qui reçoit ?

Chaque année est spécifique et il est difficile de donner des éléments précis sans se référer à un exemple concret ; en sachant que ce qui s'est passé en 2019 par exemple, sera sans doute très différent en 2022.

En 2019 donc, l'OP a réalisé 25 échanges différents avec des OP françaises et européennes. Nous avons récupéré environ 8 500t de 36 quotas différents, et nous avons cédé environ 3 400t sur une quinzaine seulement de stocks autres. Ainsi nous récupérons non seulement bien davantage de volume mais également une diversité de « petits » quotas plus importante.

Les volumes récupérés ont permis à nos adhérents de pêcher plus de 17 M€ de CA supplémentaires.

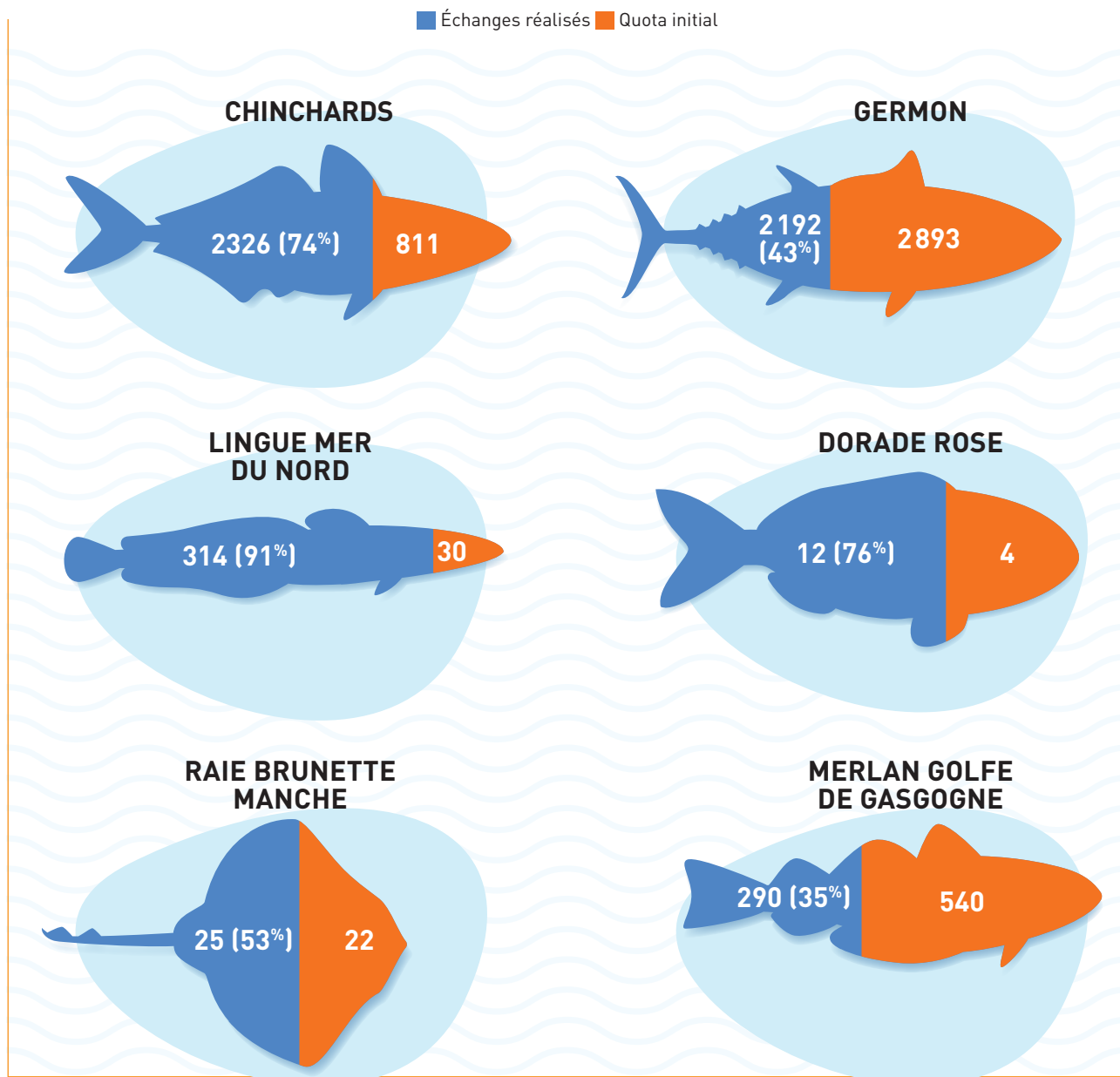
Les quotas que nous avons récupérés sont essentiellement des espèces pélagiques : chinchard, germon, anchois mais aussi du sabre noir, du merlan du golfe de Gascogne, des raies, de la lingue de mer du Nord et du lieu jaune. Comme on peut le voir à cette seule lecture, tous les adhérents ou presque de LPDB profitent à un moment de ces échanges.

Parfois les volumes récupérés (voir schémas ci-dessous) sont tout à fait considérables au regard du quota initial attribué à l'OP par l'Etat, sur la base des seules antériorités de ses membres. Ainsi, pour la dorade rose, la lingue en zone IV, le chinchard ou bien la plie en zone VIIIjk, les quotas acquis grâce aux échanges ont permis de multiplier par 3 le volume dont nous aurions dû normalement nous contenter !

Les contreparties apportées par LPDB dans le cadre des échanges sont issues des quotas alloués par l'Etat français et proviennent à la fois des antériorités des navires actifs ou de ceux qui ont quittés l'OP (PSF, ventes sans transfert des antériorités...). Pour l'essentiel, ce sont nos quotas importants de lotte, merlu et lingue (zones VI, VII et VIII) qui constituent notre « monnaie d'échange ». Ces quotas étant sous consommés aujourd'hui par nos adhérents, le surplus bénéficie à la collectivité.

**Pour résumer, que ce soit pour les échanges de quotas comme pour d'autres missions de l'OP, la solidarité et la gestion collective, démultiplient les capacités de l'organisation et renforcent chaque entreprise qui la compose.**

### Répartition quota initial / échanges sur le quota final de quelques stocks LPDB pour l'année 2019 (en tonnes).



# LES NEWS

## CASEP : La sélectivité à la demande !

Depuis de nombreuses années, de multiples projets ont permis de développer et tester des dispositifs sélectifs avec parfois des résultats très encourageants. Depuis, des navires s'en sont équipés de façon volontaire mais il manque à d'autres un appui extérieur pour tester et s'approprier ces dispositifs déjà existants. De plus, de nouvelles demandes apparaissent, parfois à l'échelle individuelle pour adapter au mieux les engins aux droits de pêche du navire, pour pallier de nouvelles contraintes liées à la capture d'espèces indésirées, ou pour améliorer la qualité des captures...

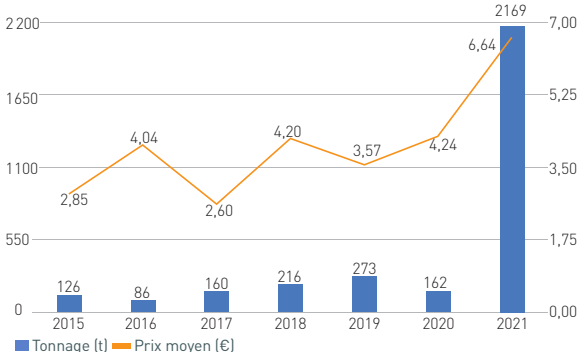
Le projet CASEP (Cellule d'appui à la sélectivité des engins de pêche), porté par l'Aglaia, et financé par FFP a été mis en place afin de maintenir la dynamique engagée sur la sélectivité. Ce projet laisse « carte blanche » aux professionnels pour tester les dispositifs sélectifs de leur choix sur l'année 2022 en mettant à disposition le matériel sélectif et les moyens humains pour les observations afin d'accompagner les professionnels à choisir, tester et adapter les dispositifs qu'ils pourraient s'approprier et adopter.

**Vous souhaitez être accompagné pour faire évoluer vos engins de pêche ? N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Thomas Rimaud : [thomas.rimaud@pecheursdebretagne.eu](mailto:thomas.rimaud@pecheursdebretagne.eu) - 06 82 95 22 80**

## LE POULPE : Quelques éléments de biologie

Depuis cet été le poulpe est, de manière inhabituelle, présent en très grand nombre dans le golfe de Gascogne. Si les conséquences semblent importantes sur les populations de coquillages et crustacés dont ils se nourrissent ils constituent une diversification intéressante et bien valorisée sur cette fin d'année pour différentes flottilles.

Evolution du tonnage et du prix moyen annuels des poulpes et étédones débarqués par les adhérents LPDB



A l'échelle de l'OP, les volumes débarqués en 2021 approchent les 2200t soit presque 13 fois plus que la moyenne 2015-2020 de 170t ! Sans prétendre détailler ce phénomène qui reste mal connu, nous souhaitons vous transmettre quelques éléments factuels sur la biologie de l'espèce :

- ▶ **Ponte de février à octobre** en fonction des régions. Poids des femelles qui se reproduisent (2kg à 2,5 kg) / Poids des mâles qui se reproduisent (1kg)
- ▶ **La femelle vit environ 2 ans** et meurt quelques mois après la ponte de ses œufs. Le mâle peut vivre 3 ans.
- ▶ **Les femelles pondent** plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'œufs. Elles s'occupent des cordons d'œufs : elles les nettoient, les séparent, les oxygènent en bougeant leurs bras, pendant deux à dix mois selon la température de l'eau. Après éclosion, les larves passent une longue période au milieu du plancton, au gré des courants avant de retomber sur le fond. Quelques témoignages mentionnent une présence importante de l'espèce dans les années 50 sur notre littoral et quelques rapports scientifiques indiquent que l'espèce aurait été décimée en 1962-1963 par un hiver très froid.

## ACOST : Recherche volontaires pour échantillonner le lieu jaune

Le programme ACOST (Amélioration de la COnaissance des STocks du golfe de Gascogne) se poursuit en 2022 avec le lancement de deux campagnes d'échantillonnage du lieu jaune.

La première concerne le prélèvement d'otolithes sur les poissons débarqués. Celle-ci sera réalisée en criée (ou chez les mareyeurs) par les contrôleurs LPDB qui suivront pour cela une formation dispensée par Ifremer. Ils apprendront la technique de prélèvement par les ouïes qui permet de conserver les poissons intacts ainsi que le procédé de stockage/conserver.

La seconde campagne concerne l'auto-échantillonnage en mer par des marins pêcheurs volontaires. Elle s'adresse aux fileyeurs qui pêchent le lieu jaune tout au long de l'année dans le golfe de Gascogne. Ceux qui voudront y prendre part devront réaliser l'échantillonnage au cours de 5 marées (sorties) minimum par mois et seront indemnisés pour ce travail de collecte de données. Ils devront pour chaque opération de pêche (virage) indiquer le poids de lieu jaune pêché et rejeté et aussi effectuer des mesures en taille d'un certain nombre de poissons. Ces éléments seront à renseigner dans une application mobile installée sur une tablette fournie par l'Aglaia.

Ces deux campagnes ont pour objectif d'apporter plus d'éléments aux scientifiques pour établir chaque année l'avis scientifique qui préconise le niveau de TAC pour l'année suivante. En effet, depuis plusieurs années, le stock de lieu jaune du golfe de Gascogne est classé en catégorie 5 par le CIEM (la catégorie 1 correspondant aux stocks les plus riches en données et la catégorie 6 aux stocks les plus pauvres en données). Il est donc considéré comme un stocks « DLS » (Stocks à Données Limitées) ce qui conduit systématiquement le CIEM à recommander une baisse de précaution du TAC de 20%. Jusqu'à présent, cette baisse n'a jamais été appliquée à l'issue des négociations de fin d'année mais rien ne garantit que le statu quo pourra être maintenu dans les années à venir. Il est donc important d'améliorer la connaissance de ce stock afin que les recommandations se basent sur son état réel et non sur une approche de précaution.

**Vous souhaitez participer à l'auto-échantillonnage du lieu jaune ?**

**N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Marion FICHE : [marion.fiche@pecheursdebretagne.eu](mailto:marion.fiche@pecheursdebretagne.eu) - 06 84 22 64 56**



# P O R T R A I T

Jacques Pichon, directeur de l'armement  
La Houle à Saint-Guénolé

## Gouverner, c'est prévoir !



**Passé des plus hautes fonctions au sein des organisations professionnelles à la tête de l'armement La Houle, Jacques Pichon cultive un certain art de la discrétion, mais aussi un tempérament un brin iconoclaste. Finalement, ce dirigeant méthodique aime aller là où on ne l'attend pas. Cet appétit de liberté, propre des marins pêcheurs, il le transpose d'une certaine façon dans la gestion des navires dont il a la charge. Pour les emmener toujours plus loin.**

**P**arler de soi et se prêter au petit jeu du portrait, ce n'est clairement pas son truc. Une forme de pudeur, diront certains, ou encore un goût pour le faire plutôt que pour les commentaires, ajouteront d'autres. « *Ça ne va pas apporter grand-chose, je ne suis qu'un maillon parmi d'autres,* » se défend Jacques Pichon.

Pourtant, le regard brille et les barrières tombent dès qu'il s'agit de parler pêche : « *Le métier de mon grand-père, marin bigouden, mon univers de gamin de Léchiagat* ». Une passion dévorante. Insturuit mais trop peu matheux pour être halieute, ce géographe de formation intéresse tout de même l'Ifremer auprès duquel il signe en 1987 un mémoire sur la stratégie d'exploitation des zones de pêches d'un chalutier hauturier du Guilvinec, le Kerflous.

Près de 25 ans dans les organisations de producteurs, de l'ANOP au FROM Bretagne et PMA dont il prend la tête en 2007, puis Les Pêcheurs de Bretagne qu'il contribue à fonder en 2011, ont démontré ses talents de négociateur et de chef d'orchestre. Mais plutôt que de suivre une carrière assurée, ce tacticien s'ouvre en 2016 à une nouvelle aventure sur sa terre d'origine : « *Après cette période enthousiasmante de regroupement des structures professionnelles, je ne voulais pas m'institutionnaliser, être figé comme un monolithe, j'avais besoin d'un nouveau défi* ».

Jacques se voit offrir la possibilité de diriger La Houle, l'armement développé par Jo Loussouarn à Saint-Guénolé.

Un pas qu'il franchit allègrement. Il s'adjoint les services d'un fidèle, Stéphane Coïc, son responsable administratif. Ce n'est pas une mince affaire : l'entreprise compte une dizaine de chalutiers hauturiers de 21 à 25 mètres, près

**Notre objectif : ne pas trop s'appuyer sur des espèces sous tension et viser des espèces rémunératrices.**

de 70 marins et 20 sédentaires avec des débarquements annuels d'environ 3 000 tonnes. Elle a besoin d'un nouvel élan. Il aura des accents celtiques. « *Les nouveaux actionnaires sont deux familles de pêcheurs irlandais, les Deasy et les Cavanagh. Leur projet m'a convaincu. Ils ne venaient pas racheter des quotas. Ils tenaient à préserver l'activité et le savoir-faire sur place* ». En interne, la situation s'avère bien plus complexe qu'il n'y paraît. Des tensions apparaissent, qu'il faut patiemment démêler... « *Je ne m'attendais pas à ce que soit si difficile* », admet Jacques. Au large, le Brexit provoque aussi d'inévitables remous.

« *On est finalement peu impacté, mais c'est un véritable cap à franchir. On n'avait pas d'antériorité sur la bande des 6-12 milles, mais on a dû passer notre dépendance sur la zone économique exclusive du Royaume-Uni de 80 à 40%. Notre objectif, c'est de ne pas trop nous appuyer sur des espèces sous tension comme l'égle-*

*fin ou le cabillaud, et de viser des espèces rémunératrices, comme la baudroie qui pèse aujourd'hui le tiers de nos captures* ». Ce romantisme qui entourait le monde de la pêche à ses débuts fait désormais place au pragmatisme, à la fois tendre et lucide. L'art de bien gouverner, c'est prévoir. L'avenir de la pêche, Jacques s'y arrime fermement. Pour preuve, il travaille au renouvellement de ses bateaux. Il était temps : la plus jeune unité de la flotte La Houle fête ses 15 ans. « *On part de loin, mais on a su convaincre nos partenaires et les banquiers* ». Le renouveau passe donc par le Danny Finn, un navire « *sans équivalent* », construit au chantier danois Vestvaerftet et livré fin 2021.

Avec ses 25 mètres de longueur pour une jauge de 257 UMS, ce navire amiral offre des capacités de surgélation renforcées et un double pont pour bien marquer un espace de vie soigné. « *L'équipage gagne beaucoup en confort* » se réjouit Jacques. Il en faut pour aller travailler sur le banc de Porcupine, à l'ouest de l'Irlande, des quotas de langoustine sous-exploités. L'investissement est conséquent : 4,3 millions d'euros. Jacques prépare déjà la suite, un second navire, sister-ship du Danny Finn, pour 2023. Il est possible que les rangs de la flotte s'éclaircissent par la suite, mais La Houle continuera de voguer. Et c'est bien là ce qui compte aux yeux de Jacques.

Propos recueillis par  
Bertrand Tardiveau

Photos : Les pêcheurs de Bretagne, Bertrand Tardiveau • Impression IOV / Cette newsletter est imprimée sur du papier 100% PEFC avec des encres sans solvant par un imprimeur labellisé imprim'vert.



## QUIMPER

+33(0) 2 98 10 11 11

7, rue Félix Le Dantec

Créach Gwen 29000 Quimper

## LORIENT

+33(0) 2 97 37 31 11

6, rue Alphonse Rio

56100 Lorient



Cette newsletter est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche



Retrouvez-nous sur

